

Le Président

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Institut des Transversalités, des Sports et de la Santé- IT2S ;
Vu la proposition du directeur de l'IT2S ;

arrête

- Article 1** Monsieur Mathieu GOMEZ est nommé directeur du département « STAPS » de l'institut.
- Article 2** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement.
- Article 3** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et sur le site Internet de l'université.
- Article 4** Le Directeur de l'IT2S est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Valenciennes, le 15 juillet 2025

Le Président
Abdelhakim ARTIBA

